



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
23 novembre 2021  
Français  
Original : anglais

**Première session ordinaire de 2022**  
31 janvier-4 février 2022, New York  
Point 6 de l'ordre du jour provisoire  
**Programmes de pays et questions connexes**

**Descriptif de programme régional pour les États arabes  
(2022-2025)**

**Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Considérations générales .....	2
II. Priorités du programme et partenariats .....	8
III. Administration du programme et gestion des risques.....	13
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme.....	14
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour les États arabes (2022-2025) .....	16



## I. Considérations générales

1. La région des États arabes compte 22 pays<sup>1</sup>, dont des pays à revenu élevé ou intermédiaire<sup>2</sup> et d'autres figurant parmi les pays les moins avancés (PMA)<sup>3</sup>. Certains sont touchés par des conflits. Cette diversité n'empêche pas les États arabes de partager certains problèmes de développement et de tisser des relations culturelles et sociales. Le PNUD est présent dans la plupart des pays arabes et entretient des relations de confiance avec les institutions nationales et régionales ; de ce fait, ce programme régional occupe une position privilégiée pour ajouter de la valeur à ses travaux au niveau national, en tirant parti des approches régionales qui reposent sur ses principes de régionalité<sup>4</sup>, afin de relever les défis régionaux et transfrontaliers, tout en satisfaisant les divers besoins sous-régionaux.

2. Depuis 2015, les États arabes s'engagent en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en redoublant d'efforts pour mettre les priorités de planification nationales en conformité avec les objectifs de développement durable et en élaborant des cadres de financement nationaux intégrés<sup>5</sup>. Les examens nationaux volontaires<sup>6</sup> réalisés par les pays arabes afin de suivre les progrès accomplis par rapport aux objectifs recensent les défis liés à la diversification économique, à l'autonomisation des jeunes, à l'égalité des genres, à la gestion durable des ressources naturelles, aux changements climatiques et à la stabilité régionale. Les carences en matière de données, en termes de qualité comme de quantité, continuent de faire obstacle au suivi des objectifs et à l'intégration du Programme 2030 dans les stratégies et politiques nationales et infranationales<sup>7</sup>. En 2016, la Ligue des États arabes a créé un département du développement durable afin de promouvoir la coopération régionale en faveur du Programme 2030.

3. Si les États arabes ont progressé sur l'indice de développement humain (IDH), des variations importantes subsistent, allant d'un score de 0,890 aux Émirats arabes unis à 0,470 au Yémen, et les pays en proie à des conflits ont vu leur IDH chuter<sup>8</sup>. La région demeure confrontée à de multiples défis interdépendants liés à l'augmentation des inégalités, aux tensions sociales et aux changements climatiques. La pandémie de COVID-19 a encore accru les vulnérabilités socio-économiques, soulignant l'urgence de concevoir des voies de développement plus robustes.

*Vulnérabilité socio-économique : augmentation de la pauvreté et inégalité des chances*

4. L'exclusion économique des groupes vulnérables et les inégalités de niveau de vie se doublent d'une croissance économique lente et de filets de protection sociale

<sup>1</sup> Selon la classification du PNUD, la région des États arabes comprend 20 des 22 pays membres de la Ligue des États arabes. La Mauritanie et les Comores sont intégrés au Bureau régional pour l'Afrique.

<sup>2</sup> Classement des économies de la Banque mondiale (juin 2020).

<sup>3</sup> Djibouti, la Somalie, le Soudan et le Yémen, LDCs at a Glance, Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat (DESA).

<sup>4</sup> Les principes de régionalité du PNUD comprennent : a) la promotion des biens publics régionaux ; b) la gestion les effets induits et des externalités transfrontières ; c) le dialogue et l'action sur les questions sensibles et/ou nouvelles ; d) l'innovation ; e) la production et le partage des connaissances en matière de développement.

<sup>5</sup> <https://inff.org/fr/experiences-de-pays>.

<sup>6</sup> Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat (DESA), Examen nationaux volontaires.

<sup>7</sup> PNUD, 2020, Inclusive Citizenship and the Data Imperative in Arab Countries, Arab Human Development Report Research Paper.

<sup>8</sup> PNUD, Rapport sur le développement humain (RDH), 2020.

inadéquats dans certains pays. Avant la pandémie, 6,7 % de la population régionale vivait sous le seuil de pauvreté internationale de 1,90 dollar par jour, chiffre dont on prévoyait la diminution dans la plupart des pays d'ici à 2030<sup>9</sup>. Dans les pays en proie à des conflits, cependant, la pauvreté est en hausse depuis 2010. En outre, on estime que, dans les États arabes, jusqu'à 14,3 millions de personnes ont basculé dans la pauvreté en 2020 en raison de la pandémie, ce qui risque de s'aggraver du fait de l'inégalité d'accès aux vaccins<sup>10</sup>.

5. Les évolutions démographiques montrent un doublement de la population jeune depuis les années 1980, 66 % de la population ayant moins de 35 ans en 2019<sup>11</sup>. La plupart des économies arabes demeurent toutefois incapables d'absorber cette main-d'œuvre croissante en raison de la faiblesse de leur compétitivité et de leur productivité, de l'insuffisance de leur diversification et de leur dépendance excessive à l'égard du pétrole, des loyers et des investissements dans l'immobilier et les services. Le taux de chômage est deux fois supérieur à la moyenne mondiale. Il est passé de 10,2 % en 2019 à 11,5 % en 2020, en raison des fermetures d'entreprises, des confinements et des pertes subies par des secteurs cruciaux du fait de la pandémie<sup>12</sup>. L'emploi informel représente entre 45 % et plus de 75 % de l'emploi total<sup>13</sup>. Le taux de chômage des jeunes (26,1 %) est le plus élevé au monde et 86 % des jeunes actifs travaillent dans le secteur informel<sup>14</sup>. Cela est dû à la faiblesse de la création d'emplois, à l'accès limité au financement et à l'inadéquation entre les compétences demandées sur le marché du travail et celles apportées par le système éducatif. Dans les États arabes, le différentiel d'activité entre les jeunes hommes et les jeunes femmes est deux fois supérieur à la moyenne mondiale : seules 8,3 % des jeunes femmes ont un emploi<sup>15</sup>.

6. En dépit de progrès remarquables accomplis en matière de scolarisation et de résultats scolaires des filles<sup>16</sup>, le taux d'activité des femmes stagne à 20,3 %, soit 3,5 fois moins que celui des hommes et moins de la moitié de la moyenne mondiale. Dans le même temps, le taux de chômage des femmes atteint 20 %, soit trois fois la moyenne mondiale<sup>17</sup>. Les normes discriminatoires et l'engagement disproportionné des femmes dans les travaux domestiques non rémunérés limitent leur pouvoir d'action, leur mobilité et leur accès aux ressources économiques<sup>18</sup>.

7. L'exclusion socio-économique concerne également les travailleurs migrants à faible revenu, qui représentent 20 % de l'ensemble des travailleurs de la région et qui ont subi des pertes d'emploi et un accès limité aux services durant la pandémie<sup>19</sup>. Les inégalités territoriales persistent. En effet, 25,8 % de la population rurale est confrontée à la pauvreté multidimensionnelle, contre 5,8 % de la population urbaine<sup>20</sup>. Bien que certains pays aient récemment adopté des réformes de l'assurance

<sup>9</sup> Nations Unies, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), Arab Sustainable Development Report 2020.

<sup>10</sup> Nations Unies, CESAO, 2020, Impact of COVID-19 on Money Metric Poverty in Arab Countries. Estimations à partir des seuils de pauvreté nationaux dans 14 pays.

<sup>11</sup> Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat (DESA), World Population Prospects 2019.

<sup>12</sup> Organisation internationale du Travail (OIT), ILOSTAT 2020.

<sup>13</sup> Nations Unies, CESAO, 2020, Arab Sustainable Development Report 2020.

<sup>14</sup> OIT, « Global Employment Trends for Youth 2020: Arab States ».

<sup>15</sup> OIT, 2018, « World Youth Report: Youth and the Agenda 2030 for Sustainable Development ».

<sup>16</sup> Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde.

<sup>17</sup> OIT, ILOSTAT 2020.

<sup>18</sup> Nations Unies, CESAO, 2020, Arab Sustainable Development Report 2020.

<sup>19</sup> OIT, 2021, Estimations mondiales de l'OIT concernant les travailleurs migrants – Résultats et méthodologie, troisième édition.

<sup>20</sup> PNUD et Oxford Poverty and Human Development Initiative, 2020, « L'indice global de pauvreté multidimensionnelle 2020 ».

sociale, les populations les plus vulnérables, telles que les travailleurs du secteur informel, les chômeurs et les personnes handicapées, restent souvent mal couvertes par ces mécanismes<sup>21</sup>.

8. Les multiples conflits prolongés dans la région ont entraîné la destruction des infrastructures de base, la perturbation des services sociaux, l'exacerbation de la pauvreté et l'augmentation de la violence sexuelle et fondée sur le genre<sup>22</sup>, ce qui touche 159 millions de personnes vivant dans des pays en proie à des conflits, dont plus de 17,8 millions de déplacés, 9,3 millions de réfugiés et leurs communautés d'accueil<sup>23</sup>.

9. Le commerce et l'intégration économique régionale peuvent stimuler une croissance inclusive et la diversification économique, mais la part du commerce intra-arabe n'est que de 12,2 %, contre 22 % pour les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), qui sont mieux intégrés aux marchés mondiaux<sup>24</sup>. La coopération économique régionale limitée, la persistance des conflits et l'exposition aux chocs pétroliers affectent l'optimisme des milieux d'affaires, la participation du secteur privé et l'afflux de capitaux<sup>25</sup>.

10. Les technologies numériques peuvent permettre de renforcer l'efficacité opérationnelle des entreprises, l'innovation, l'accès aux marchés et aux financements, ainsi que les possibilités d'emploi pour les femmes et les jeunes<sup>26</sup>. Cependant, en 2019, à peine plus de la moitié de la population utilisait Internet, avec de fortes variations d'un pays à l'autre et au sein des pays, notamment des fossés numériques considérables liés au genre, aux zones mal desservies et à la situation personnelle (réfugiés, déplacés et personnes handicapées)<sup>27</sup>.

#### *Vulnérabilités sociopolitiques et déficits de gouvernance*

11. Malgré la baisse du nombre de victimes de guerre et du nombre de morts dus au terrorisme depuis 2018<sup>28</sup>, la région des États arabes reste confrontée aux vulnérabilités socio-économiques interdépendantes, au sentiment de corruption et à l'inégalité des chances, qui étaient à l'origine des soulèvements de 2011. Les groupes extrémistes violents ont exploité les conflits, l'instabilité, les échecs de la gouvernance, ainsi que la frustration et la marginalisation des jeunes, à des fins de radicalisation et de recrutement.

12. Si une amélioration de 5 % de l'Indice de perception de la corruption de Transparency International depuis 2016 laisse entrevoir certains progrès dans la lutte contre la corruption et la promotion de la transparence, cela ne suffit pas. En effet, la région a obtenu un score de 34,5 sur 100 en 2020, alors que la moyenne mondiale s'établit à 43,6<sup>29</sup>. Malgré les réformes entreprises dans certains États arabes, les enquêtes de perception révèlent une faible confiance dans les capacités des pouvoirs publics à faire face aux pressions politiques, économiques, sociales, démographiques

<sup>21</sup> Nations Unies, CESA0, 2020, Arab Sustainable Development Report 2020.

<sup>22</sup> Institute for Economics and Peace, 2020, Global Peace Index 2020 (indice mondial de la paix 2020).

<sup>23</sup> Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde, et Base de données mondiale sur les situations de déplacement interne.

<sup>24</sup> The Unified Arab Economic Report, Fonds monétaire arabe, 2020 et ASEAN Yearbook, 2020.

<sup>25</sup> Nations Unies, CESA0, 2017, « Transport and Connectivity to Global Value Chains: Illustrations from the Arab Region ».

<sup>26</sup> Nations Unies, CESA0, 2019, « Digital Technologies for Development ».

<sup>27</sup> Union internationale des télécommunications (UIT), 2019, « Measuring Digital Development: Facts and Figures ».

<sup>28</sup> Institute for Economics and Peace, 2019, Global Terrorism Index (indice mondial du terrorisme).

<sup>29</sup> Transparency International, 2020, Indice de perception de la corruption.

et environnementales<sup>30</sup>. L'état de droit et la participation électorale, qui prévalent au renouvellement des contrats sociaux satisfaisant les besoins de la population, sont en déclin dans la région<sup>31</sup>. Le taux de participation électorale est passé de 50 % pour la période 2012-2014 à 37 % pour 2019-2021<sup>32</sup>.

13. Plusieurs pays ont adopté des réformes législatives sur l'égalité des genres, abrogeant ainsi les dispositions juridiques discriminatoires à l'égard des femmes et des filles et introduisant de nouvelles lois plus protectrices<sup>33</sup>. Grâce aux mesures prises pour favoriser la représentation politique des femmes, la proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux est passée à 19,3 %, ce qui reste toutefois inférieur à la moyenne mondiale de 25,6 %<sup>34</sup>. Il existe une certaine prise de conscience des effets différenciés de la pandémie de COVID-19 sur les hommes et sur les femmes. En effet, près de la moitié des pays mettent en œuvre des mesures pour lutter contre la violence à l'égard des femmes. Néanmoins, seules 17 % des mesures de riposte adoptées en matière de protection économique et sociale tiennent compte des questions de genre<sup>35</sup>. Malgré les progrès accomplis, en 2019, la région se classait avant-dernière, juste devant l'Asie du Sud, en ce qui concerne l'indice de développement de genre (0,856), et deuxième, derrière l'Afrique subsaharienne, pour l'indice d'inégalité de genre (0,518)<sup>36</sup>.

#### *Vulnérabilité environnementale et insécurité croissante en matière de ressources*

14. Les défis du développement sont exacerbés par la fréquence et l'intensité accrues des phénomènes météorologiques extrêmes, dus aux changements climatiques, et par la rareté et la fragilité des ressources naturelles<sup>37</sup>. La croissance démographique (1,9 % par an depuis 2015)<sup>38</sup> et l'urbanisation (70 % de la population résidera dans des zones urbaines d'ici à 2050)<sup>39</sup> exerceront une pression supplémentaire sur les ressources naturelles, à l'heure où la hausse des températures diminue le rendement des cultures, ce qui a des conséquences sur les moyens de subsistance des populations rurales et accroît la dépendance à l'égard des importations alimentaires. D'après les estimations, 1,7 million de personnes dans la région ont été déplacées du fait de catastrophes naturelles pour la seule année 2020<sup>40</sup>.

15. Les États arabes sont les plus mal lotis en termes de stress hydrique physique, puisqu'ils ne possèdent que 1 % du total des ressources renouvelables en eau douce de la planète<sup>41</sup>, qui ont diminué de deux tiers au cours des 40 dernières années et devraient encore baisser de 50 % d'ici à 2050<sup>42</sup>. La rivalité autour des ressources, en particulier des eaux transfrontières, est une source de tension et il convient de mettre

<sup>30</sup> Arab Barometer.

<sup>31</sup> World Justice Project Rule of Law Index, 2021.

<sup>32</sup> Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale.

<sup>33</sup> PNUD, 2019, Gender Justice and Equality before the Law.

<sup>34</sup> Union interparlementaire et Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), « Femmes en politique : 2021 ».

<sup>35</sup> PNUD, base de données COVID-19 Global Gender Response Tracker.

<sup>36</sup> PNUD, Rapport sur le développement humain 2020 – La prochaine frontière : le développement humain et l'Anthropocène.

<sup>37</sup> Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), Rapport spécial « Changement climatique et terres émergées ».

<sup>38</sup> Nations Unies, Division de la population, 2017.

<sup>39</sup> Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat (DESA), World Urbanization Prospects, 2018.

<sup>40</sup> Observatoire des situations de déplacement interne, « Rapport mondial sur le déplacement interne 2021 ».

<sup>41</sup> Institut des ressources mondiales, 2019, Aqueduct Water Risk Atlas.

<sup>42</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Initiative sur la raréfaction des ressources en eau au Proche-Orient.

en avant les avantages de la coopération à l'échelle des bassins entre pays riverains<sup>43</sup>. Il est possible d'optimiser l'utilisation rationnelle des ressources en eau au niveau régional, par exemple au moyen de solutions liées au triptyque eau-alimentation-énergie afin d'améliorer la gestion des ressources rares<sup>44</sup>.

16. La région a progressé en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements<sup>45</sup> : 18 pays ont ratifié l'Accord de Paris<sup>46</sup> et 19 pays<sup>47</sup> ont présenté leurs contributions prévues déterminées au niveau national à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)<sup>48</sup>. Toutefois, il convient d'accélérer les progrès pour faire face aux risques mentionnés en matière de sécurité humaine.

17. Au cours des dernières décennies, la croissance économique et la croissance démographique ont engendré une augmentation de la demande d'énergie<sup>49</sup>. Grâce aux progrès graduels des politiques nationales en matière de durabilité, la production d'énergie solaire et éolienne a été multipliée par dix depuis 2008. Toutefois, les combustibles fossiles représentent encore 94 % de la production totale d'électricité, et les énergies renouvelables seulement 6 %<sup>50</sup>. Il convient d'accélérer la transition vers les énergies propres, mais pour les pays producteurs de pétrole, cela implique des coûts économiques substantiels, et des politiques telles que la suppression des subventions aux combustibles fossiles risquent d'avoir une incidence sur les communautés vulnérables qui en ont souvent besoin pour vivre. Malgré les progrès réalisés dans l'universalisation de l'accès à l'électricité, plus de 45 millions de personnes, principalement concentrées dans les zones rurales et en proie à des conflits, restent mal desservies<sup>51</sup>. L'accès inadéquat à l'énergie nuit au progrès socio-économique au sens large, en limitant l'accès universel aux services de base, et réduit les possibilités d'utilisation productive de l'énergie<sup>52</sup>.

### Résultats en termes de réalisations et avantage comparatif

18. Tout au long du cycle du programme régional pour la période 2018-2021, le PNUD s'est employé à faire progresser le débat régional dans des domaines tels que le renforcement de l'intégrité et la lutte contre la corruption, l'action climatique pour la sécurité humaine, l'intégration économique régionale et l'autonomisation des femmes et des jeunes.

19. Le programme a renforcé les capacités des acteurs régionaux, nationaux et locaux, ainsi que des jeunes et des femmes, à prendre part aux débats sur le développement grâce à des plateformes de partage des connaissances et d'apprentissage entre pairs. Les progrès réalisés en matière de recensement des lacunes politiques et législatives propices à l'opacité et à l'impunité ont donné lieu à

<sup>43</sup> Banque mondiale et Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), 2010, « Sharing Water, Sharing Benefits: Working towards Effective Transboundary Waters Management ».

<sup>44</sup> Nations Unies, 2021, « Solutions and Investments in the Water-Food-Energy-Ecosystems Nexus: A Synthesis of Experiences in Transboundary Basins ».

<sup>45</sup> PNUD, 2020, « 20 Insights on Nationally Determined Contributions in 2020 ».

<sup>46</sup> La Libye et le Yémen ont signé l'Accord de Paris mais ne l'ont pas ratifié.

<sup>47</sup> Exception faite de la Libye.

<sup>48</sup> CCNUCC, Registre des contributions déterminées au niveau national.

<sup>49</sup> Nations Unies, CESA0, 2019, Energy Vulnerability in the Arab Region.

<sup>50</sup> Centre régional pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique et PNUD, 2019, Indice Arabe de l'Énergie future 2019.

<sup>51</sup> Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde.

<sup>52</sup> Center for Strategic and International Studies, 2021, « Sustainable States: Environment, Governance, and the Future of the Middle East ».

l'adoption ou à la révision de mesures de transparence et de lutte contre la corruption<sup>53</sup>.

20. Bien que les gains globaux en termes de commerce intrarégional demeurent limités, le programme a renforcé les capacités pour la Zone de libre-échange panarabe et l'Accord arabe sur le commerce des services. Il a également permis de soutenir le passage au numérique des services douaniers nationaux pour faciliter le commerce, en réduisant les délais et les coûts des procédures de dédouanement.

21. Le PNUD s'est engagé auprès de réseaux transnationaux et les a soutenus, a amplifié les activités de plaidoyer et a facilité la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ainsi que le partage des connaissances pour la réalisation des objectifs. Reconnaisant le lien entre l'élaboration de politiques adéquates et la disponibilité des données, le PNUD a encouragé la recherche et le dialogue sur des sujets tels que l'inclusion, l'égalité des genres, le développement humain, ainsi que l'extrémisme violent et la polarisation en tant que facteurs de conflit.

22. Des évaluations indépendantes<sup>54</sup> ont reconnu l'avantage comparatif du programme régional, qui vient compléter les programmes de pays du PNUD et accroître la capacité des bureaux de pays à travailler dans de nouveaux domaines d'intervention et à collecter des ressources supplémentaires. Les résultats soulignent la capacité du programme régional à enrichir le discours politique autant de son expertise que d'une réflexion et d'une recherche fondées sur des données probantes, ainsi que sa crédibilité qui permet de réunir les parties prenantes au moyen de plateformes de coopération internationale autour de défis communs et de risques multidimensionnels. Ils soulignent également le partenariat crucial établi avec la Ligue des États arabes, qui offre un espace politique permettant de s'engager auprès des gouvernements sur des questions sensibles, ainsi que l'appui bienvenu apporté aux organismes nationaux de statistique pour rendre opérationnel le suivi des objectifs de développement durable.

23. Les évaluations préconisent de redoubler d'efforts pour : a) renforcer l'engagement stratégique sur tous les aspects du développement avec la Ligue des États arabes et créer des synergies entre les interventions sectorielles ; b) élaborer un cadre analytique pour une stratégie de passage au numérique qui fait des pauvres et des groupes marginalisés sa priorité ; c) en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, soutenir la capacité des pouvoirs publics régionaux à promouvoir les questions de genre ; d) étendre la collaboration avec les entités des Nations Unies, en particulier avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), en matière de données et de suivi des objectifs de développement durable. Le Bureau indépendant d'évaluation recommande, dans son évaluation de l'action du PNUD en faveur de la jeunesse, d'intégrer le développement des capacités des jeunes au travail politique en amont et de mobiliser le secteur privé afin d'accroître les opportunités pour les jeunes<sup>55</sup>.

24. Le nouveau programme régional repose sur une approche consultative tournée vers l'avenir qui a mobilisé des experts du PNUD, des institutions régionales, des donateurs, des universitaires, des représentants de la société civile, y compris des

<sup>53</sup> Regional Project on Anti-Corruption and Integrity in the Arab Countries.

<sup>54</sup> Programme régional, 2018-2021, « Outcome 2 Evaluation », « Arab Knowledge Project (2016-2019) Evaluation », « Impact Evaluation of the Regional Electoral Support for Middle East North Africa (2014-2021) ».

<sup>55</sup> Bureau indépendant d'évaluation du PNUD, « Evaluation of UNDP Support to Youth Economic Empowerment », octobre 2021.

jeunes et des personnes handicapées de la région, et des entités des Nations Unies<sup>56</sup>. Les nouvelles initiatives proposées tiennent compte de la dynamique évolutive de la région, de la nécessité de remédier aux difficultés qui persistent et des possibilités offertes par les solutions novatrices pour remplacer les interventions qui n'ont donné que des résultats limités. Le PNUD utilisera son pouvoir mobilisateur pour soutenir les réseaux régionaux afin de promouvoir la concertation et les nouveaux partenariats, en proposant des solutions adaptées fondées sur des données probantes. Le programme s'appuiera sur l'architecture du savoir mondiale du PNUD, dotée de capacités et systèmes intersectoriels, en mettant l'accent sur la transformation verte et numérique, l'innovation et la finance.

25. Les efforts régionaux font écho aux préoccupations communes, en ce qu'ils permettent un dialogue sur les défis complexes dont la prise en compte est améliorée du fait de la coopération régionale, des partenariats et des échanges de connaissances. Ce niveau d'action favorise une perspective régionale pour progresser vers une transformation structurelle verte et inclusive, renforcer la résilience aux chocs futurs et ne laisser personne de côté. Les approches intégrées permettront de relier la réduction de la pauvreté à la gestion durable des ressources et de promouvoir la coopération économique régionale, la stabilisation et la consolidation de la paix. Étant donné qu'une approche impliquant tous les segments de la société est nécessaire pour apporter des réponses intégrées aux défis persistants et transversaux, il sera crucial d'associer la société civile et le secteur privé pour encourager les investissements et l'amélioration des pratiques commerciales en vue de la réalisation des objectifs.

## II. Priorités du programme et partenariats

26. En réponse à la complexité des défis exposés ci-dessus, le programme régional est aligné sur le Plan stratégique du PNUD pour 2022-2025 et ses six solutions distinctives, à savoir la pauvreté et les inégalités, la gouvernance, la résilience, l'énergie, l'environnement et l'égalité des genres. Les priorités recensées dessinent quatre réalisations, à savoir : la pauvreté et les inégalités ; la gouvernance et la résilience ; l'eau, l'énergie et l'environnement ; l'autonomisation des femmes et des jeunes. Les trois catalyseurs du Plan stratégique du PNUD (innovation, transition numérique et financement) seront des éléments transversaux.

### A. Réduction de la pauvreté et des inégalités grâce au renforcement de la coopération régionale

27. Le PNUD aidera les partenaires à faire progresser la coopération régionale et la concertation sur une croissance favorable aux pauvres, inclusive et durable. Cela nécessitera une transformation à l'échelle du système, associant l'intégration économique régionale, l'économie fondée sur la connaissance et la transition numérique afin de créer des moyens de subsistance durables et des possibilités d'emploi pour tous. En collaboration avec la CESAO, il soutiendra la capacité des parties prenantes régionales, nationales et locales à suivre les progrès et à planifier dans le domaine des objectifs, notamment au moyen de l'allocation des dépenses sociales, des cadres de financement nationaux intégrés et des possibilités de financement des objectifs.

<sup>56</sup> Le processus comprenait la mise en pratique de la théorie du changement, une série de consultations régionales en ligne et un forum de discussion sur la plateforme Sparkblue (juin-août 2021).

28. Pour aider à remédier aux vulnérabilités exacerbées par les crises prolongées et la COVID-19, en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation internationale du Travail (OIT), la CESAO et d'autres, le PNUD renforcera les plateformes visant à transformer les systèmes et les filets de protection sociale, à sensibiliser aux questions de genre et à assurer la couverture des personnes travaillant dans le secteur non structuré de l'économie (**objectifs 1 et 10**).

29. La pandémie a montré que les compétences et les outils numériques étaient indispensables pour améliorer l'accès à l'information, aux services, aux ressources financières, aux marchés et aux réseaux. Le PNUD soutiendra donc la collaboration des pouvoirs publics régionaux et nationaux avec le secteur privé afin de créer un environnement favorable à l'entrepreneuriat et au financement numériques, en réduisant la fracture numérique, notamment entre les genres, et en comblant les lacunes en matière de compétences au niveau « avancé ».

30. Le financement du développement permettra aux pays d'aligner leurs budgets, politiques et stratégies de financement sur les objectifs et sur l'Accord de Paris, et de mobiliser des ressources nationales et internationales, publiques et privées, grâce à des mécanismes financiers novateurs et à des politiques fiscales incitatives. Le programme aidera les gouvernements et le secteur privé à améliorer leur coopération et permettra aux pays d'intensifier leurs échanges afin de multiplier les mécanismes de financement novateurs. Des modèles de développement économique local impliquant le déblocage de financements publics et privés pour sortir de la pauvreté seront étudiés avec le Fonds d'équipement des Nations Unies et d'autres organismes.

31. Au moyen d'infrastructures et d'instruments commerciaux modernes, il est possible de favoriser l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales, la diversification économique et les opportunités économiques plus inclusives et durables. Le programme régional promouvra l'intégration économique régionale par le biais du commerce (**objectifs 1, 9 et 17**), en aidant les pouvoirs publics nationaux, régionaux et sous-régionaux à moderniser leurs politiques, processus et pratiques. En collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation mondiale des douanes (OMD), la CESAO, la Ligue des États arabes, l'Union pour la Méditerranée et le secteur privé, le PNUD favorisera l'accès aux marchés, aux couloirs commerciaux internationaux et aux chaînes de valeur intégrées afin de créer des opportunités économiques inclusives dans le secteur structuré. Les possibilités transfrontalières de générer des moyens de subsistance viables grâce à des systèmes et services alimentaires durables, inclusifs et résilients seront également étudiées.

## **B. Renforcement de la responsabilité en matière de gouvernance pour des communautés plus résilientes**

32. La pandémie de COVID-19 a démontré que les approches impliquant tous les segments de la société étaient essentielles pour renforcer la résilience et qu'une gouvernance à l'écoute était nécessaire pour protéger les personnes vulnérables en temps de crise et construire en mieux pour l'avenir. Le programme promouvra des institutions responsables pour une gouvernance inclusive en renforçant les capacités à répondre aux crises prolongées, à lutter contre la pauvreté et les inégalités, et à gérer durablement les ressources naturelles.

33. Les mécanismes de responsabilité, ainsi que la transparence et la responsabilité des pouvoirs publics, peuvent permettre de combler le fossé entre les politiques et leur mise en œuvre, contribuant ainsi à accroître la responsabilité. Le programme

régional présentera une optique prospective sur la manière dont les pouvoirs publics et les acteurs non gouvernementaux aux niveaux régional, national et local peuvent coopérer pour contrer les fragilités en répondant aux besoins et aux aspirations des citoyens. Le PNUD soutiendra la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption, en aidant les administrations publiques à être plus inclusives et capables de fournir efficacement des services équitables, grâce à des solutions de prévention de la corruption et de gestion des risques qui ouvrent des possibilités pour tous (objectif 16). Il s'appuiera sur la coopération passée avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), la Banque mondiale et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour élargir le cercle des parties prenantes à la lutte contre la corruption, en associant les entreprises aux interventions sectorielles pour des initiatives à grande échelle.

34. Le PNUD soutiendra les réseaux régionaux de jeunes, de femmes et de la société civile en encourageant la gouvernance participative, en améliorant l'échange d'informations entre les pouvoirs publics et les citoyens, et en créant des plateformes pour impliquer le public dans les débats sur les réformes nécessaires, renforçant ainsi la confiance dans les institutions (**objectifs 5, 10 et 16**). Le partage d'expériences au sein des pays arabes et avec d'autres régions aidera les parties prenantes à élaborer des solutions pour les objectifs qui seront adaptées aux besoins locaux. Cela sera facilité par le recours à des solutions numériques qui favorisent l'inclusion des citoyens dans l'espace civique et renforcent les capacités nationales de gouvernance électronique pour que les pouvoirs publics puissent travailler avec des technologies avancées et promouvoir l'accès numérique pour tous, tout en assurant la cybersécurité et le respect de la vie privée des citoyens.

35. Des élections régulières et ouvertes à tous sont également essentielles pour que les pouvoirs publics puissent être qualifiés de responsables et pour que tout citoyen puisse se faire entendre et se faire représenter. En collaboration avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix (DPPA), le programme régional encouragera le partage des bonnes pratiques en matière de gestion électorale et développera les capacités des parties prenantes, telles que les institutions nationales pour la promotion et la protection des droits humains, à surveiller les élections et à garantir l'inclusivité des processus de réforme.

36. Les conséquences des déplacements forcés sur les communautés d'origine et d'accueil sont une caractéristique majeure de la crise qui touche la région. Les partenariats régionaux favoriseront une approche de la mobilité humaine qui répond aux moteurs du développement et aux conséquences des migrations et des déplacements. Les implications régionales du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et du pacte mondial sur les réfugiés seront prises en compte.

37. La promotion d'une gouvernance inclusive aidera à reconstruire la cohésion sociale là où la confiance dans les institutions a été affaiblie, et elle complétera les initiatives régionales portant sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Dans ce contexte, le PNUD s'attaquera aux principaux facteurs de conflit en renforçant la résilience des communautés, en tenant compte de la dimension de genre, par la réhabilitation des infrastructures, l'amélioration des filets de sécurité sociale et la création de moyens de subsistance résistants aux aléas climatiques, y compris pour les personnes déplacées et leurs communautés d'accueil. Cela bénéficiera du partenariat consolidé avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et d'autres acteurs humanitaires et acteurs du développement dans le cadre du Plan régional de gestion de la situation des réfugiés et de renforcement de la résilience.

38. Pour rester informé des effets de l'instabilité régionale et mondiale, le PNUD renforcera les dispositifs d'alerte rapide et d'intervention précoce, en collaborant avec le Bureau de la coordination des activités de développement (BCAD), le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix (DPPA) et la CESAO sur le suivi des conflits et la vulnérabilité aux conflits. Une approche régionale de la prévention des conflits, de la consolidation de la paix et de la médiation interne sera mise en œuvre, en collaboration avec les parties prenantes nationales. Compte tenu des contextes sous-régionaux et transfrontaliers, le programme aura recours à la coopération au-delà des frontières régionales afin de renforcer les capacités de lutte contre les retombées de l'extrémisme violent (**objectifs 10, 11 et 16**).

### **C. Réduction des effets des changements climatiques, promotion d'une gestion saine des ressources en eau et amélioration de l'accès à l'énergie durable**

39. Étant donné le rôle des changements climatiques dans l'exacerbation des défis et des risques en matière de développement, le PNUD agira sur l'interface entre les changements climatiques, les objectifs et les crises par le biais de solutions vertes porteuses de changement (**objectifs 1, 6, 13, 14 et 15**). Au moyen d'une approche par portefeuille qui crée des synergies avec les initiatives des fonds verticaux mises en œuvre dans la région, le PNUD sera le fer de lance de solutions durables en tirant parti de l'engagement politique et des partenariats multipartites pour permettre aux États arabes d'accéder au financement public et privé de la lutte contre les changements climatiques, d'adopter des modèles énergétiques durables et résistants aux changements climatiques, et de coopérer en vue d'une gestion saine des écosystèmes et des ressources en eau, qui sont peu abondantes.

40. La coopération régionale établie avec la société civile et les partenaires nationaux pour la préservation de la diversité biologique sera étendue pour soutenir la restauration des écosystèmes et la sécurité alimentaire. En s'appuyant sur la coopération régionale existant avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et d'autres organismes, le PNUD développera les capacités régionales de gestion des ressources en eau transfrontières et promouvra le dialogue en prévention des conflits ainsi qu'un meilleur partage des avantages (**objectifs 2, 6, 14 et 15**). Les questions liées au triptyque eau-alimentation-énergie seront étudiées afin d'aborder les problèmes interdépendants en matière de sécurité hydrique et alimentaire ainsi que de besoins énergétiques.

41. Le partenariat actuel avec la Ligue des États arabes, le Arab Water Council (AWC), l'Initiative de collaboration du Programme des Nations Unies pour l'environnement avec le secteur financier (UNEP FI), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le PAM et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR) sera progressivement étendu à d'autres parties prenantes, y compris du secteur privé. L'accent sera mis sur l'intégration des actions locales, nationales et transfrontalières en matière de résilience climatique. Cela aidera les pays à doter leurs initiatives de développement et de redressement de modèles écologiques et résistants aux changements climatiques qui accordent la priorité à l'atténuation des risques pour les populations les plus pauvres, notamment les femmes rurales, les réfugiés et les déplacés.

42. Une priorité connexe consistera à soutenir la transition vers des solutions énergétiques durables et à faible intensité de carbone (**objectifs 7, 11 et 13**). Le PNUD, en partenariat avec l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), le Centre régional pour les énergies renouvelables et l'efficacité

énergétique, et par l'intermédiaire d'ONU-Énergie et de l'initiative Énergie durable pour tous, intensifiera les efforts en vue d'une relance verte donnant des moyens d'action aux plus démunis, notamment par la mise en œuvre de la Stratégie arabe pour l'énergie durable 2020-2030, adoptée par la Ligue des États arabes, et des objectifs de l'initiative panarabe connexe pour les énergies propres. L'accent sera mis sur la réduction du risque lié aux investissements de petite et moyenne envergure dans le domaine de l'énergie durable, en collaboration avec les institutions financières de développement, afin de combler le déficit énergétique auquel sont confrontées les communautés pauvres et déplacées, tout en favorisant l'autonomisation des femmes grâce à des solutions énergétiques durables décentralisées.

#### **D. Autonomisation des femmes et des jeunes pour un avenir plus inclusif et durable**

43. Le principe consistant à « ne laisser personne de côté » sera appliqué aux quatre réalisations régionales et pris en compte au travers d'interventions spécifiques. À cette fin, le programme intégrera une analyse des questions de genre à toutes les réalisations et ciblera les initiatives destinées aux femmes, compte tenu des fortes inégalités fondées sur le genre dans la région. En outre, conformément à la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse (Jeunesse 2030), les jeunes seront des partenaires clés pour garantir l'inclusion de la population jeune dans la réalisation des objectifs. Le PNUD travaillera également avec les organisations représentant les personnes handicapées pour une meilleure prise en compte de leurs attentes dans les initiatives de développement.

44. En partenariat avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le FNUAP et la CESAO, le PNUD continuera de mettre l'accent sur la progression de la justice de genre par la promotion et la concrétisation des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des femmes (**objectif 5**). Tout en plaidant pour une participation accrue des femmes à la prise de décisions à tous les niveaux et dans tous les secteurs pertinents, il mettra à profit la collaboration avec les initiatives régionales et nationales et les autres entités des Nations Unies. L'autonomisation économique des femmes sera encouragée en leur offrant des possibilités d'amélioration de leur accès aux ressources économiques, aux services, aux opportunités commerciales, à l'emploi et au financement, tout en s'attaquant au travail domestique non rémunéré (**objectifs 5, 8 et 10**).

45. Le PNUD travaillera sur des approches intégrées pour renforcer les cadres réglementaires favorables à une croissance riche en emplois verts, promouvoir l'accès des jeunes au financement et à l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat social, et développer les compétences du XXI<sup>e</sup> siècle grâce à de nouvelles collaborations entre les gouvernements, les établissements d'enseignement et le secteur privé (**objectifs 4, 8 et 9**). Il aidera à résoudre le problème de l'inadéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre afin de faciliter l'accès des jeunes à des moyens de subsistance décentes et à des emplois verts dans des secteurs productifs et durables à l'écart de la dynamique d'exploitation du secteur informel, contribuant ainsi à renforcer les capacités des microentreprises et petites et moyennes entreprises détenues par des femmes et par des jeunes. Il s'agira notamment de stratégies ciblées pour l'autonomisation économique des jeunes femmes. En partenariat avec l'OIT et l'UNICEF, le PNUD aidera à améliorer les systèmes éducatifs et à relever les défis de la prestation de services numériques et de l'apprentissage alternatif afin d'impliquer les populations les plus difficiles à atteindre.

*Une ambition à la mesure des ressources*

46. Ces réalisations en matière de développement nécessitent de solides partenariats et des ressources adéquates. Outre les partenaires identifiés pour mener à bien chaque initiative, le programme s'appuiera sur les plateformes de collaboration communes des Nations Unies au niveau régional, au sein de coalitions thématiques, en promouvant la coopération et la complémentarité avec d'autres entités des Nations Unies. Les initiatives régionales et sous-régionales seront en lien avec les travaux du PNUD et de ses partenaires dans d'autres régions. L'interconnexion de la région des États arabes avec des groupements d'intégration régionale plus vastes tels que l'Union africaine et l'Union pour la Méditerranée offre des possibilités de collaboration élargie. De même, les expériences des pays à revenu intermédiaire et des pays sortant d'un conflit constituent des domaines d'intérêt communs avec l'Amérique latine et la région de l'Asie et du Pacifique.

47. Le PNUD renforcera et diversifiera son engagement avec les partenaires de financement régionaux, y compris les donateurs bilatéraux habituels et plus récents, les institutions arabes et le secteur privé. Ils examineront ensemble les possibilités d'utiliser de nouveaux modèles de financement, y compris la finance islamique, afin de garantir la complémentarité et d'éviter toute concurrence avec les bureaux de pays.

### **III. Administration du programme et gestion des risques**

48. Le présent descriptif de programme régional donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats régionaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme régional sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

49. Le Directeur du Bureau régional pour les États arabes exerce le contrôle et la redevabilité de la mise en œuvre du programme régional, conformément à la structure organisationnelle du Bureau. Le Conseil consultatif du pôle régional (composé de Représentants résidents originaires de la région et de hauts responsables des bureaux centraux) fournira des orientations générales pour le programme régional, s'assurera de sa qualité et contribuera à surveiller les risques. Les comités d'évaluation régionaux et les comités de projet superviseront la conception et la mise en œuvre des projets, tandis que l'assurance qualité sera effectuée grâce aux outils du PNUD. Une équipe de gestion dédiée, intégrée au pôle régional et s'appuyant sur ses équipes chargées des politiques, assurera la gestion et la supervision du programme.

50. Le programme régional sera mis en œuvre au travers de projets régionaux selon la modalité de réalisation directe, et contribuera aux initiatives mondiales ou nationales pour lesquelles une dimension régionale peut représenter une valeur ajoutée. Les projets seront conçus et mis en œuvre en s'appuyant sur l'expertise du Réseau mondial pour les politiques du PNUD, en coopération avec les institutions régionales, les bureaux de pays du PNUD et les donateurs. Les projets seront de plus en plus harmonisés au sein de portefeuilles comprenant des efforts à court, moyen et long terme et tireront parti des liens entre les interventions mondiales, régionales et nationales. Les efforts de communication permettront de développer l'acquisition d'une culture des données chez le grand public, d'exploiter les plateformes multimédias pour atteindre un public plus large et de sensibiliser aux questions liées à la réalisation des objectifs, notamment par le biais d'événements régionaux et internationaux pour une diffusion ciblée.

51. Si les efforts de mobilisation des ressources ne sont pas suffisants ou si des événements inattendus viennent compromettre la mise en œuvre, le PNUD redéfinira l'ordre de priorité des activités du programme régional. La priorité sera donnée aux ressources de base pour l'innovation et les réponses rapides en cas de besoin.

52. Les risques programmatiques recensés sont liés aux éventuelles perturbations politiques au niveau national et dans la coopération entre pays, qui peuvent découler des conflits prolongés, ce qui risque de compromettre l'engagement à moyen ou à plus long terme. Des chocs mondiaux ou régionaux imprévus, tels que la pandémie de COVID-19, peuvent affecter l'environnement financier et nécessiter une adaptation soudaine des modalités de travail et des outils de mise en œuvre. Les évolutions de la situation peuvent entraîner des changements dans les priorités mondiales, régionales et nationales, ainsi que des modifications progressives des normes culturelles, avec des répercussions sur les droits humains des groupes vulnérables, sur l'émancipation politique et économique des femmes et sur les efforts déployés pour maintenir le rythme nécessaire à l'action climatique. En l'absence de transition vers des approches régénératrices, la perte de ressources naturelles compromet davantage la création de moyens de subsistance viables. Les risques seront surveillés à l'aide d'outils d'analyse spécifiques et des mesures correctrices seront prises chaque fois que cela sera nécessaire pour maintenir la réactivité et l'incidence du programme. La théorie du changement sera ajustée à mesure que les risques se transformeront en menaces ou en opportunités réelles. Afin de minimiser l'exposition aux risques pour les populations et l'environnement, le programme régional appliquera les procédures de diagnostic social et environnemental du PNUD.

53. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée de façon à gérer les risques financiers lors de la participation de parties responsables chargées de la mise en œuvre de projets régionaux. Conformément à la décision 2013/32 du Conseil d'administration, toutes les définitions et classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

#### **IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme**

54. Le Bureau régional pour les États arabes veillera à ce que les projets et initiatives relevant du programme régional disposent d'un solide système de contrôle de l'exécution et d'évaluation, conformément aux arrangements de programmation définis dans les orientations des politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD. Un Groupe d'appui à la gestion fournira des conseils et un soutien techniques en matière de contrôle de l'exécution et d'évaluation, notamment en ce qui concerne le suivi de l'état d'avancement au regard des indicateurs de réalisation et de produit dans le cadre de résultats, et en matière d'assurance qualité de la planification, du suivi et de la communication des résultats, chaque année, pour garantir la cohérence, la conformité institutionnelle et la responsabilité envers les donateurs et les partenaires.

55. Le plan d'évaluation quadriennal s'appuie sur l'édition révisée des directives d'évaluation de juin 2021. Il comprendra un examen à mi-parcours et une évaluation finale du programme qui portera sur les contributions aux quatre réalisations. Les projets régionaux seront évalués comme convenu avec les partenaires et les donateurs dans les descriptifs de projets afin de veiller au respect du principe de responsabilité et de tirer des connaissances et des enseignements pouvant éclairer l'ensemble du cycle de programmation. Un financement adéquat sera consacré aux évaluations, conformément au plan d'évaluation chiffré joint.

56. Le programme régional aura recours au marqueur genre du PNUD pour améliorer la planification tenant compte des questions de genre et assurer le suivi des résultats et des dépenses pour davantage de responsabilité. L'analyse des questions de genre éclairera tous les projets et toutes les interventions afin de garantir des contributions positives à l'égalité des genres.

57. Le cadre de résultats et d'allocation des ressources est rattaché au cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique du PNUD pour 2022-2025 afin de rendre compte des contributions du programme régional de manière claire et systématique. Un outil institutionnel de suivi des objectifs de développement durable relie également les résultats du programme aux cibles et indicateurs des objectifs afin de suivre les contributions à leur réalisation. Compte tenu des lacunes des sources de données officielles de la région, il sera important de mettre l'accent sur la recherche et la collecte de données pour suivre les tendances du développement et les progrès en matière de réalisation des objectifs de développement durable, et pour identifier les besoins et les priorités. Dans la mesure du possible, pour garantir la qualité et la comparabilité, des sources de données normalisées au niveau international seront utilisées pour suivre les indicateurs de réalisation du cadre de résultats et d'allocation des ressources et les indicateurs connexes des objectifs de développement durable, en liaison également avec la CESA0, tandis que les équipes de projet seront chargées de collecter les données pour les indicateurs de l'exécution des produits. Le suivi régulier des indicateurs permettra aux parties prenantes de recenser les réussites et les lacunes liées aux interventions et de prendre des mesures correctrices fondées sur des données probantes.

## Annexe

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources

**ODD correspondants** : 1, 2, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 16 et 17.

**Réalisation 1 du programme régional** : Réduction de la pauvreté et des inégalités grâce au renforcement de la coopération régionale

**Réalisation correspondante 1 du Plan stratégique** : Une transformation structurelle accélérée, vers des transitions vertes, inclusives et numériques.

**Réalisation 2** : Personne n'est laissé de côté, grâce à un accès équitable aux opportunités et à une approche du pouvoir d'action des personnes et du développement humain fondée sur les droits

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (niveaux de référence 2021, niveaux cibles 2025)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
<p><b>Indicateur</b> : Nombre de pays dotés d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux principes fondamentaux de la statistique officielle (ODD 17.18.2) Niveau de référence (2020) : 13</p> <p><b>Indicateur</b> : Indice de développement humain (IDH) Niveau de référence (2019) : 0,705</p> <p><b>Indicateur</b> : Pourcentage du commerce arabe qui est intra-régional. Niveau de référence : 12,2 (2019)</p> <p><b>Indicateur</b> : Part de la population couverte par au moins une prestation sociale (à l'exclusion de la santé) (ODD 1.3.1) Niveau de référence : 30 % (2020)</p> <p><b>Indicateur</b> : Réalisation 1 du Plan stratégique, indicateur 2 Proportion de la population utilisant Internet Niveau de référence (2019) :</p> <p>a) Total : 54,6 b) Femmes : 47,3 c) Hommes : 61,3</p>	<p><b>Source des données</b> : Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable Fréquence : annuelle Entité responsable : PARIS21</p> <p><b>Source des données</b> : Bureau du Rapport sur le développement humain du PNUD Fréquence : annuelle Entité responsable : PNUD</p> <p><b>Source des données</b> : rapport économique conjoint du Fonds monétaire arabe Fréquence : annuelle Entité responsable : Fonds monétaire arabe</p> <p><b>Source des données</b> : World Social Protection Database, OIT Fréquence : annuelle Entité responsable : OIT</p> <p><b>Source des données</b> : World Telecommunication, UIT Fréquence : annuelle Entité responsable : UIT</p>	<p><b>1.1. Programme 2030 et autres cadres arrêtés au niveau intergouvernemental intégrés aux plans de développement nationaux et locaux, mesures visant à accélérer les progrès mis en place, et budgets et progrès évalués à l'aide de solutions fondées sur des données (Plan stratégique 1.1).</b></p> <p>1.1.1. Nombre de pays arabes disposant de mécanismes de collecte et/ou d'analyse de données fournissant des données ventilées pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable (Plan stratégique 1.1.3) Niveau de référence : 2 Niveau cible : 4 Source : Rapports de situation, organismes de statistique et ministères de la planification. Fréquence : annuelle</p> <p><b>1.2. Capacités renforcées pour l'expansion progressive de l'intégration économique régionale inclusive (par région)</b></p> <p>1.2.1. Nombre de politiques et de mesures élargissant l'accès aux marchés régionaux et mondiaux, y compris pour les PME (par région) Niveau de référence : 1 Niveau cible : à déterminer Source : Rapports de situation, évaluations et ministères du commerce. Fréquence : annuelle</p>	<p>Organismes de statistique, CESA0, UNICEF, FNUAP, OIT, Institut arabe de formation et de recherches statistiques, Arab Coordination Group Ligue des États arabes, ministères de tutelle (commerce/finances/planification/développement local), secteur privé/petites et moyennes entreprises, collectivités territoriales, CNUCED, ONUDI, OMC, OMD, ITC, Union pour la Méditerranée. OIT, UNICEF, PAM Mohammed bin Rashid Al Maktoum Knowledge Foundation, universités/centres de recherche, secteur privé, entreprises du secteur numérique</p>	<p><b>Ressources ordinaires : 3 725 000</b> <b>Autres ressources : 21 200 000</b></p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (niveaux de référence 2021, niveaux cibles 2025)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p><b>1.3. Services et systèmes de protection sociale renforcés dans tous les secteurs grâce à des investissements accrus (Plan stratégique 1.2)</b></p>		
		<p>1.3.1. Nombre de pays ayant mis en place des mesures et des capacités institutionnelles pour développer l'accès aux mécanismes de protection sociale pour : (Plan stratégique 1.2.1)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les femmes</li> <li>• les pauvres des villes</li> <li>• les pauvres en milieu rural</li> <li>• les personnes handicapées</li> <li>• les travailleurs du secteur informel</li> </ul>		
		Niveau de référence : 1		
		Niveau cible : à déterminer		
		Source : Conseil du commerce et du développement		
		Fréquence : à déterminer		
		<p><b>1.4. Financement public et privé en faveur de la réalisation des ODD élargi aux niveaux régional et national (Plan stratégique E3).</b></p>		
		<p>1.4.1. Nombre de mécanismes multipartites visant à renforcer l'agilité du secteur public, la collaboration, ainsi que la co-conception, le financement public et privé et la fourniture de solutions pour le développement durable (Plan stratégique 2.1.3) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• au niveau régional</li> <li>• au niveau national</li> <li>• au niveau infranational</li> <li>• au niveau des cadres réglementaires</li> <li>• au niveau des cadres institutionnels</li> </ul>		
		Niveau de référence : à déterminer		
		Niveau cible : à déterminer		
		Source : Conseil du commerce et du développement		
		Fréquence : à déterminer		
		<p><b>1.5. Accès amélioré aux services de base et aux actifs et services financiers et non financiers pour soutenir les capacités productives en vue d'assurer des moyens</b></p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (niveaux de référence 2021, niveaux cibles 2025)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p><b>de subsistance et des emplois durables afin de parvenir à la prospérité (Plan stratégique 1.3)</b></p> <p>1.5.1. Nombre de personnes ayant accès aux services financiers : (Plan stratégique 1.3.2)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Femmes</li> <li>• Hommes</li> <li>• Pauvres (selon le revenu)</li> <li>• Travailleurs du secteur informel</li> <li>• Jeunes</li> <li>• Personnes handicapées</li> <li>• Populations déplacées</li> <li>• Minorités ethniques</li> </ul> <p>Niveau de référence : à déterminer Niveau cible : à déterminer Source : Conseil du commerce et du développement</p> <p><b>1.6. Capacités d'innovation renforcées pour promouvoir les économies fondées sur la connaissance et élargir les possibilités d'action aux niveaux régional, national et infranational (Plan stratégique E.2).</b></p> <p>1.6.1 Nombre de solutions innovantes adoptées par les partenaires du programme, qui ont élargi les possibilités d'action et d'amélioration, notamment en matière de croissance économique et de développement : (Plan stratégique E.2.2)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intelligence artificielle</li> <li>• Prévoyance</li> <li>• Données nouvelles ou émergentes</li> <li>• Plateformes de connaissances</li> <li>• Autres</li> </ul> <p>Niveau de référence : 9 Niveau cible : 18 Source : Rapports, évaluations et sites Web des projets Fréquence : annuelle</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles

Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable

Produits indicatifs (niveaux de référence 2021, niveaux cibles 2025)

Principaux partenaires ou cadres de partenariat

Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)

**ODD correspondants** : 5, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 16 et 17.

**RÉALISATION 2 DU PROGRAMME RÉGIONAL** : Renforcement de la responsabilité en matière de gouvernance pour des communautés plus résilientes

**RÉALISATION CORRESPONDANTE 2 DU PLAN STRATÉGIQUE** : Personne n'est laissé de côté, grâce à un accès équitable aux opportunités et à une approche du pouvoir d'action des personnes et du développement humain fondée sur les droits

**RÉALISATION 3** : Résilience renforcée pour faire face à l'incertitude et au risque systémiques

**Indicateur** : Indice de perception de la corruption

Niveau de référence (2020) : 34,48

**Indicateur** : nombre de décès liés aux combats pour 100 000 habitants

Niveau de référence (2020) : 2,5

**Indicateur** : répartition des postes dans les institutions nationales et locales, y compris : a) les organes législatifs (sexe, âge, personnes handicapées et groupes de population) (réalisation 1 du Plan stratégique)

Niveau de référence :

- Proportion de sièges occupés par des femmes au sein des parlements nationaux : 19,5 (2020)
- Proportion de jeunes (45 ans et moins) au sein des parlements, chambres basses ou parlements monocaméraux : 30 (2021)

**Indicateur** : réfugiés par pays ou territoire d'asile et déplacés

Niveau de référence (2020) : 9,3 millions de réfugiés et 17,8 millions de déplacés

Indicateur de la proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin (ODD 16.5.1)

**Source des données** :

Transparency International

Fréquence : annuelle

Entité responsable :

Transparency International

Indicateur du nombre de décès liés à des conflits pour 100 000 habitants, par sexe et âge (ODD 16.1.2)

**Source des données** :

Indicateurs du développement dans le monde

Fréquence : annuelle

Entité responsable : Uppsala Conflict Data Programme

**Source des données** :

Indicateurs du développement dans le monde et Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable

Fréquence : annuelle

Entité responsable : PNUD, UIP

Indicateur du nombre de déplacés de force

**2.1. Systèmes de gouvernance ouverts, agiles, responsables et prêts pour l'avenir mis en place afin de cocréer et de fournir des solutions pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable (Plan stratégique 2.1).**

2.1.1. Nombre de mesures visant à renforcer la responsabilité, à prévenir et à atténuer les risques de corruption, et à intégrer la lutte contre la corruption dans la gestion des fonds publics, la prestation de services et d'autres secteurs (Plan stratégique 2.1.1)

Niveau de référence : 18

Niveau cible : 40

Source : Lois/réglementations/décisions/stratégies sectorielles nationales, déclarations ministérielles du Réseau arabe pour le renforcement de l'intégrité et la lutte contre la corruption ; rapports et évaluations de projets

Fréquence : annuelle

**2.2. Capacités de prévention des conflits, de résilience et de consolidation de la paix renforcées aux niveaux régional, national et infranational et par-delà les frontières (Plan stratégique 3.2).**

2.2.1. Nombre de plateformes, politiques, stratégies et plans transfrontaliers, régionaux, nationaux et infranationaux pour la prévention des conflits, la consolidation de la paix et le renforcement de la résilience : (Plan stratégique 3.2.1)

- prévention de l'extrémisme violent
- cohésion sociale et réconciliation
- réintégration

Réseau arabe pour le renforcement de l'intégrité et la lutte contre la corruption, agences de lutte contre la corruption, organes de contrôle financier et administratif, institutions judiciaires, ministères de tutelle, organisations de la société civile, universités, ONUDC, OCDE, OMD, UNESCO, OMS.

HCR, OIM, ONU-Femmes, UNICEF, DPPA, BCAD, BLT, CESAO, organisations de la société civile, Ligue des États arabes, Organisation des femmes arabes, IGAD, Bureau de l'Envoyé spécial pour la Corne de l'Afrique, Union africaine, UNICEF, PAM, FAO, Banque mondiale, BID, secteur privé, organisations de la société civile, universités, instituts de recherche, AWC, UNDRR, ONU-Habitat

Organismes de gestion des élections, organisations de la société civile, réseaux de jeunes

Ligue des États arabes, institutions de transformation numérique, Estonia eGovernance Academy, UIT, OCDE, Organisation de

**Ressources ordinaires** : 3 725 000

**Autres ressources** : 22 300 000

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (niveaux de référence 2021, niveaux cibles 2025)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p><b>Source des données :</b> Indicateurs du développement dans le monde et Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC). Fréquence : annuelle Entité responsable : HCR, UNRWA et IDMC.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• résilience, y compris l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets en fonction des risques, et sécurité environnementale</li> </ul> <p>Niveau de référence : 10 Niveau cible : 37</p> <p>Source : cartographie des activités des médiateurs en place ; évaluations ; site Web du Plan régional pour les réfugiés et la résilience ; rapports de situation ; Mécanisme de réponse sous-régional pour les pays touchés par la crise syrienne Fréquence : annuelle</p> <p>2.2.2. 1.4.1 : Nombre d'organismes, de systèmes ou de parties prenantes capables de contribuer au respect des obligations en matière de droits humains ratifiées aux niveaux national et international : (Plan stratégique 2.2.1)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• état de droit et justice</li> <li>• droits humains</li> <li>• secteur privé, y compris les entreprises publiques</li> </ul> <p>Niveau de référence : 0 Niveau cible : 15</p> <p>Source : cartographie des activités et rapports de situation Fréquence : annuelle</p> <p><b>2.3. Institutions et processus démocratiques renforcés pour une sphère publique inclusive et ouverte avec une participation du public accrue (Plan stratégique 2.4)</b></p> <p>2.3.1. Nombre de pays dotés d'organismes de gestion des élections ayant pris des mesures spéciales pour renforcer la participation des groupes vulnérables (femmes, jeunes et personnes handicapées) (Plan stratégique 2.4.1)</p> <p>Niveau de référence : 3 Niveau cible : 5</p> <p>Source : recommandations des organismes de gestion des élections des pays arabes ; rapports et évaluations de projets Fréquence : annuelle</p>	<p>coopération numérique, secteur privé, ONG, Microsoft, Digital Opportunity Trust OIM, HCR</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (niveaux de référence 2021, niveaux cibles 2025)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p>2.3.2. Nombre d'initiatives, de politiques et de stratégies régionales, nationales et infranationales visant à protéger et à promouvoir : (Plan stratégique 2.4.5) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la société civile, son action dans la sphère publique et sa contribution au développement durable</li> <li>les espaces et les mécanismes inclusifs ainsi que les capacités en faveur du dialogue public</li> <li>l'accès à des informations fiables sur les questions d'intérêt public</li> </ul> <p>Niveau de référence : 0 Niveau cible : 15 Source : rapports de situation et évaluations Fréquence : annuelle</p> <p><b>2.4. Institutions dotées de capacités numériques renforcées afin de contribuer à des sociétés numériques inclusives et d'en bénéficier (Plan stratégique E.1)</b></p> <p>2.4.1. Nombre de politiques, de stratégies et de lois en faveur d'écosystèmes numériques porteurs et réglementés tout en étant abordables, accessibles, fiables et sûrs (Plan stratégique E.1.1). Niveau de référence : 0 Niveau cible : 8 Source : rapports de situation et évaluations ; institutions publiques et privées Fréquence : annuelle</p> <p>2.4.2. Nombre d'institutions publiques et privées qui exploitent les technologies numériques de manière à améliorer la vie de la population : (Plan stratégique E.1.2)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>au niveau régional</li> <li>au niveau national</li> <li>au niveau infranational</li> </ul> <p>Niveau de référence : 2 Niveau cible : 9</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (niveaux de référence 2021, niveaux cibles 2025)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
--	--	--	---	---

Source : rapports de situation et évaluations ; institutions publiques et privées  
Fréquence : annuelle

**2.5. Solutions de développement intégrées mises en œuvre pour s'attaquer aux causes de la migration irrégulière et forcée, renforcer la résilience des migrants, des déplacés de force et des communautés d'accueil, et accroître les bienfaits de la mobilité humaine (Plan stratégique 3.4).**

2.5.1. Nombre d'institutions ayant pris des mesures pour s'attaquer aux causes de la mobilité humaine : (adapté du Plan stratégique 3.4.1)

- institutions transfrontalières
- institutions régionales
- autorités nationales
- autorités infranationales
- secteur privé

Niveau de référence : à déterminer

Niveau cible : à déterminer

Source : Conseil du commerce et du développement

Fréquence : à déterminer

**ODD correspondants** : 1, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 16 et 17

**Réalisation 3 du programme régional** : Réduction des effets des changements climatiques, promotion d'une gestion saine des ressources en eau et amélioration de l'accès à l'énergie durable

**Réalisation correspondante 1 du Plan stratégique** : Une transformation structurelle accélérée, vers des transitions vertes, inclusives et numériques.

**Réalisation 3** : Résilience renforcée pour faire face à l'incertitude et au risque systémiques

**Indicateur** : Flux financiers à destination des pays en développement à l'appui de la recherche-développement dans le domaine des énergies propres et de la production d'énergie renouvelable, notamment au moyen de systèmes hybrides

(ODD 7.a.1) (Réalisation 1 du Plan stratégique)

**Source des données** : Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable

Fréquence : annuelle

Entité responsable : OCDE, IRENA

**3.1. Mécanismes d'investissement public et privé mobilisés en faveur de la biodiversité, de l'eau, des océans et des solutions climatiques (Plan stratégique 4.2)**

3.1.1. Nombre de personnes bénéficiant directement de mécanismes en faveur de la biodiversité, de l'eau, des océans et des solutions climatiques financés par des ressources du secteur public et/ou privé : (Plan stratégique 4.2.1)

Fonds pour l'environnement mondial, CESA, Banque mondiale, Convention sur l'eau, PNUE, FAO, PAM, Banque islamique de développement, Union internationale pour la conservation de la nature, CEWAS.

Ligue des États arabes, HCR, Sustainability for All, Clean

**Ressources ordinaires** : 3 725 000

**Autres ressources** : 20 300 000

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (niveaux de référence 2021, niveaux cibles 2025)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
Niveau de référence (2018) : 1 193,28 millions de dollars constants		<p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 6 500</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ressources du secteur public</li> <li>• femmes : 3 200</li> <li>• hommes : 3 300</li> </ul> <p>Source : rapports et évaluations de projets</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p><b>3.2. Déficit énergétique réduit (Plan stratégique 5.1)</b></p> <p>3.2.1. Nombre de personnes ayant bénéficié de services d'énergie propre, abordable et durable (en millions) : (Plan stratégique 5.1.2)</p> <p>Niveau de référence : 0,5</p> <p>Niveau cible : 2,5</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• femmes : 1,0</li> <li>• hommes : 1.0</li> <li>• en zone urbaine : 1,5</li> <li>• en zone rurale : 0,5</li> </ul> <p>Source : rapports et évaluations de projets</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p><b>3.3. Transition vers les énergies renouvelables accélérée en tirant parti des progrès technologiques, des innovations en matière d'énergies propres et des nouveaux mécanismes de financement pour soutenir la relance verte (Plan stratégique 5.2)</b></p> <p>3.3.1. Volume des investissements mobilisés pour soutenir la relance verte (en millions de dollars des États-Unis) (Plan stratégique 5.2.3)</p> <p>Niveau de référence : 2</p> <p>Niveau cible : 55</p> <p>Source : rapports et évaluations de projets</p> <p>Fréquence : annuelle</p>	Energy Business Council, IRENA, Centre régional pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique	

**ODD correspondants** : 1, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 16 et 17

**Réalisation 4 du programme régional** : Autonomisation des femmes et des jeunes pour un avenir plus inclusif et durable

**RÉALISATION 2 CORRESPONDANTE DU PLAN STRATÉGIQUE** : Personne n'est laissé de côté, grâce à un accès équitable aux opportunités et à une approche du pouvoir d'action des personnes et du développement humain fondée sur les droits

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (niveaux de référence 2021, niveaux cibles 2025)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p><b>Indicateur</b> : Pourcentage de mise en place de cadres juridiques visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des genres et de non-discrimination fondée sur le genre en ce qui concerne :</p> <p>a) la loi pénale</p> <p>b) la constitution, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes</p> <p>c) le droit du travail</p> <p>d) le droit de la nationalité, le statut personnel/le droit de la famille</p> <p>Niveau de référence (2019) :</p> <p>a) 29</p> <p>b) 50</p> <p>c) 47</p> <p>d) 8</p> <p><b>Indicateur</b> : Proportion d'emplois informels, par secteur et par genre (ODD 8.3.1) (réalisation 2 du Plan stratégique)</p> <p>Niveau de référence (2018) :</p> <p>a) total : 65,2</p> <p>b) hommes : 66,9</p> <p>c) femmes : 58,5</p> <p><b>Indicateur</b> : Proportion de jeunes de 15 à 24 ans ni étudiants, ni employés, ni stagiaires (ODD 8.6.1) (réalisation 2 du Plan stratégique)</p> <p>Niveau de référence : 29,7 % (2019)</p>	<p>Indicateur du pourcentage de mise en place de cadres juridiques visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des genres et de non-discrimination fondée sur le genre en ce qui concerne :</p> <p>a) la violence à l'égard des femmes</p> <p>b) les cadres juridiques généraux et la vie publique</p> <p>c) les avantages professionnels et économiques, le mariage et la famille</p> <p>(ODD 5.1.1) (réalisation 1 du Plan stratégique)</p> <p><b>Source des données</b> : Rapport du PNUD intitulé « Gender justice and equality before the law »</p> <p>Fréquence : semestrielle</p> <p>Entité responsable : PNUD</p> <p><b>Source des données</b> : OIT, « Femmes et hommes dans l'économie informelle : Un panorama statistique »</p> <p>Fréquence : non annuelle</p> <p>Entité responsable : OIT</p> <p><b>Source des données</b> : ILOSTAT</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Entité responsable : OIT</p>	<p><b>4.1. Leadership et participation des femmes améliorés grâce au renforcement des institutions et de la société civile et à la suppression des obstacles structurels, afin de faire progresser l'égalité des genres, y compris dans les contextes de crise (Plan stratégique 6.2).</b></p> <p>4.1.1. Nombre de partenariats régionaux avec des organisations de la société civile et d'autres organismes et réseaux dirigés par des femmes pour faire progresser le leadership et la participation des femmes et l'égalité des genres (Plan stratégique 6.2.2)</p> <p>Niveau de référence : 1</p> <p>Niveau cible : 3</p> <p>Source : recommandations des organismes de gestion des élections des pays arabes ; rapports de situation et évaluations ; rapports de projets électoraux nationaux</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p><b>4.2. Capacités et politiques régionales et nationales renforcées pour faire progresser l'autonomisation économique des femmes (produit spécifique régional)</b></p> <p>4.2.1. Nombre de mesures mises en œuvre pour : (inspiré du Plan stratégique 6.1.1)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• éliminer la discrimination et la ségrégation fondées sur le sexe sur le marché du travail</li> <li>• promouvoir l'adoption de politiques de prise en charge</li> <li>• accroître l'accès des femmes aux technologies numériques, à la finance numérique, au commerce électronique et aux chaînes de valeur numériques, ainsi que leur utilisation de ces technologies.</li> <li>• assurer la sécurité et l'autonomisation économiques des femmes, notamment par des plans de relance économique dans les contextes de crise</li> </ul> <p>Niveau de référence : 1</p> <p>Niveau cible : 7</p> <p>Source : rapports de situation et évaluations</p> <p>Fréquence : annuelle</p>	<p>Réseaux et mécanismes régionaux de femmes, institutions chargées de la sécurité, ministères de tutelle, ONU-Femmes</p> <p>CESAO, FNUAP, ONU-Femmes, OIT, mécanismes nationaux de femmes, ONG et ministères de tutelle, secteur privé</p> <p>OIT, réseaux de jeunes, Big Heart Foundation, Arab Youth Centre, organisations nationales au service de la jeunesse, Coursera, Microsoft, PwC, ONU-Femmes, HCR</p>	<p><b>Ressources ordinaires : 3 725 000</b></p> <p><b>Autres ressources : 22 000 000</b></p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles

Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable

Produits indicatifs (niveaux de référence 2021, niveaux cibles 2025)

Principaux partenaires ou cadres de partenariat

Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)

**4.3. Accès amélioré aux actifs et services financiers et non financiers pour soutenir les capacités productives en faveur de moyens de subsistance et d'emplois durables pour les jeunes (Plan stratégique 1.3)**

4.3.1. Nombre de jeunes bénéficiant d'un soutien aux moyens de subsistance et à la création d'entreprise, y compris le perfectionnement des compétences : (spécifique à la région, contribuant au Plan stratégique 1.3.3).

Niveau de référence : 7 000

Niveau cible : 200 000

- femmes : 110 000
- hommes : 110 000
- personnes handicapées : 10 000

Source : rapports de situation et évaluations ; plateforme de formation professionnelle

Fréquence : annuelle

4.3.2. Nombre de microentreprises et petites et moyennes entreprises dirigées par des jeunes/femmes ayant des capacités renforcées

Niveau de référence : à déterminer

Niveau cible : à déterminer

Source : Conseil du commerce et du développement

Fréquence : à déterminer